



Envoi par courriel

Le 3 octobre 2008

John Gordon,
Président national,
Alliance de la fonction publique du Canada,

Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, les réponses au questionnaire que vous nous avez fait parvenir dans le cadre du déclenchement des élections fédérales 2008.

Nous espérons que les réponses fournies vous permettront de mieux comprendre notre action politique.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Dominic Labrie
Cabinet du chef du Bloc Québécois
3730, Crémazie Est, 4^e étage
Montréal (Québec)
H2A 1B4

Alliance canadienne de la fonction publique (section Impôt)

1. Transparence et dépenses publiques

a) Votre parti s'engage-t-il à être d'une transparence pleine et entière en ce qui concerne l'examen de ses dépenses? b) Votre parti effectuera-t-il un examen transparent de tous les marchés publics?

Absolument. Il est très important que la population puisse avoir accès aux informations pertinentes quant à la saine gestion de leurs impôts. Que ce soit pour les dépenses gouvernementales, pour lesquelles le gouvernement est redevable à ses citoyens; ou alors pour les marchés publics concernant des produits et services essentiels à la population (hydroélectricité et le pétrole, par exemple), il est important de s'assurer d'avoir la confiance des citoyens et des consommateurs à l'égard du système économique que l'on propose.

c) En cas de déficit, votre parti coupera-t-il dans les dépenses publiques?

En fait, avec la disparition du régime fiscal avantageux pour les grandes pétrolières, et la mise en place d'une réserve pour éventualité confortable, le gouvernement aurait la marge de manœuvre nécessaire pour ne pas couper dans les dépenses publiques, et permettre l'octroi des services de qualité aux citoyens, notamment via des transferts aux provinces.

2. Soins de santé

a) Bien des résidents du Nord du Canada doivent se rendre dans le Sud du pays pour recevoir des soins spécialisés et des traitements de pointe. Quelles mesures précises votre parti prendra-t-il pour améliorer l'accès aux soins de santé dans les collectivités éloignées et pour soutenir des services de santé publics?

Le Bloc Québécois est préoccupé par les enjeux liés à la santé et aux services sociaux, dont celui d'améliorer la qualité des soins afin que les Québécois et les Québécoises puissent bénéficier de services adéquats dans des délais raisonnables.

Toutefois, la santé et les services sociaux sont des domaines de compétence qui relèvent exclusivement du Québec et des provinces et à ce titre, le Bloc Québécois juge que le Québec et les provinces sont les mieux à même de mettre sur pied des systèmes de soins de santé qui répondent adéquatement aux besoins de leur population respective selon les modalités qu'ils déterminent et ce, sans conditions de la part du gouvernement fédéral.

Le Bloc Québécois juge que seule la correction complète du déséquilibre fiscal qui sévit au Canada et qui prive le Québec et les provinces des revenus nécessaires pour remplir leurs responsabilités en santé et pour les services sociaux, permettra au Québec et aux provinces de développer davantage les services à leur population dans leurs champs de compétences exclusifs, avec les partenaires présents sur leur territoire et de s'assurer qu'en matière de santé et de services sociaux, leurs citoyennes et citoyens reçoivent les soins adéquats en temps opportun. Il en est de même pour la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik.

3. Environnement

a) Quelles mesures votre parti prendra-t-il pour faire en sorte que le gouvernement fédéral soit un leader mondial dans le domaine de la protection de l'environnement et du respect des lois, règlements et protocoles en la matière?

Depuis des années, le Bloc Québécois réclamait un plan de mise en œuvre du Protocole de Kyoto, c'est-à-dire une réduction moyenne des émissions de GES de 6% sous le niveau de 1990 pour la période 2008-2012. Malheureusement, l'inaction des libéraux et de l'entêtement idéologique des conservateurs ont eu pour effet qu'il est désormais illusoire de respecter intégralement les objectifs du Protocole de Kyoto.

Ce constat, loin d'être une excuse pour baisser les bras, doit plutôt nous pousser à nous relever les manches et à mettre tout en œuvre pour réduire le plus possible nos émissions de gaz à effet de serre.

En plus des mesures pour réduire la dépendance du Québec au pétrole, le Bloc Québécois propose un plan basé sur trois principes incontournables, soit :

- le respect des engagements internationaux;
- l'application du principe du pollueur-payeur;
- l'équité en matière d'efforts demandés et le plein respect des compétences du Québec.

b) Votre parti s'engage-t-il à financer activement la protection de l'environnement fragile du Nord du Canada par le biais d'un régime de réglementation et d'exécution vigoureux.

Le Bloc Québécois est préoccupé par les écosystèmes nordiques. Ce sont des milieux fragiles qui sont directement affectés par le réchauffement climatique. De là toute l'importance de mettre de l'avant un véritable plan de réduction des

gaz à effet de serre permettant d'éviter des conséquences graves et irréversibles. Il s'agit de la meilleure, voire de la seule, manière de protéger ces écosystèmes de l'Arctique.

Ce même souci de protection doit transpirer dans l'exploitation des ressources que recèle, notamment, le grand nord québécois. Pour le Bloc Québécois, il est clair que le gouvernement fédéral doit, lorsque les projets relèvent de sa compétence, suivre à la lettre un rigoureux processus d'évaluation environnementale qui permet aux citoyens concernés de faire valoir leur point de vue avant de déterminer s'ils peuvent, ou non, aller de l'avant.

4. Salubrité alimentaire

a) Quelles mesures précises votre parti prendra-t-il pour rétablir la confiance de la population envers notre système national de protection des aliments?

Suite à de nombreux cas d'insalubrité de produits alimentaires sur les tablettes de nos supermarchés, les médias ont mis à jour des phénomènes inquiétants : le manque de contrôle sur la qualité et sur l'étiquetage déficient des produits alimentaires importés au Canada.

En effet, le 1^{er} avril, plusieurs articles de journaux ont été publiés à l'effet que « l'ACIA inspectait à peine 2 à 5% de la marchandise alimentaire, mais que ce faible pourcentage représentait près de 98% des risques »¹.

Ces affirmations ont eu le mérite d'ouvrir le débat sur les déficiences du système de traçabilité de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et sur la réglementation concernant l'étiquetage et l'inspection des aliments.

Le Bloc Québécois est en complet accord avec les recommandations de la campagne « SOS Aliments » et nous demandons aussi à ce que le gouvernement :

- o Révise le rôle de l'ACIA, notamment dans le but de clarifier les conséquences possibles de son double mandat;
- o Mette de côté l'idée de laisser l'industrie gérer complètement l'inspection des aliments et mettre ainsi la santé des citoyens entre leurs mains;

Le Bloc Québécois invitera aussi les différents acteurs québécois à venir témoigner en comité, si l'étude du Plan d'action du gouvernement conservateur et, plus spécifiquement, si l'étude des projets de lois C-51 et C-52 se poursuivent.

¹ Stéphanie Bérubé, La Presse, « Votre assiette est-elle sûre », 1^{er} avril 2008

b) Votre parti renouvellera-t-il le mandat de réglementation et de contrôle de l'industrie de la Commission canadienne des grains, notamment en dotant convenablement la Commission en ressources financières et humaines et en mettant fin à la privatisation des services d'inspection?

D'emblée, le Bloc Québécois s'oppose à toute privatisation complète du secteur de l'inspection des aliments. Le projet de loi C-39 sur la Commission canadienne du Grain était, selon nous, bâclé et proposait des économies de bouts de chandelle sans se soucier des conséquences des mesures proposées. Ainsi, les coupures en ce qui a trait, notamment, à l'inspection visuelle des grains, est complètement irresponsable tant et aussi longtemps que le gouvernement n'a pas trouvé de solution alternative fiable pour assurer la salubrité et la qualité des grains.

5. Droits et égalité

a) Votre parti adoptera-t-il les recommandations contenues dans le Rapport du mois de mai 2004 du Groupe de travail sur l'équité salariale et adoptera-t-il une loi proactive en matière d'équité salariale afin de protéger les femmes ainsi que les travailleurs des minorités visibles, les travailleurs autochtones et les travailleurs handicapés?

En vertu de l'article 11 de la Loi canadienne sur les droits de la personne, il est discriminatoire, pour un employeur, d'instaurer ou de pratiquer la disparité salariale entre les hommes et les femmes qui exécutent des fonctions de valeur égale. Ainsi, plutôt que d'être basée sur un mécanisme qui n'intervient qu'en cas de plainte, c'est à l'employeur que revient la responsabilité d'appliquer la Loi sur l'équité salariale.

Le Bloc Québécois exhorte le gouvernement fédéral à rendre l'équité salariale obligatoire, comme c'est le cas au Québec, plutôt que de laisser le fardeau aux employées.

b) Que fera votre parti pour défendre les droits des femmes liés à la reproduction?

Sur la question du libre-choix face à l'avortement, il existe un consensus au sein de la société à l'effet que celui-ci ne doit pas être rouvert. Ce consensus règne depuis le jugement de la Cour Suprême qui invalidait en 1988 les dispositions criminalisant l'avortement. La common law canadienne, tout comme le droit civil québécois, ne reconnaissent de droits au fœtus à moins qu'il ne naisse vivant, et viable.

Le Bloc Québécois juge que la décision de recourir à l'avortement est l'une des plus délicates qui puissent survenir dans la vie. Une décision aussi sérieuse doit ainsi relever des femmes, et d'elles seules. Ainsi, le Bloc Québécois a voté unanimement contre le projet de loi C-484, et fera de même avec n'importe quel projet de loi qui remettra en cause le droit des femmes à l'avortement.